

Catastrophes naturelles : exposition et sous-assurance

Par [Céline Grislain-Letrémy](#)

En outre-mer, les ménages sont plus exposés aux catastrophes naturelles qu'en France métropolitaine, avec une augmentation de 20 % de la sinistralité prévue en 2050. Pourtant, ils sont bien moins nombreux à être assurés, alors même que l'offre d'assurance y est développée et réglementée. La faible souscription est principalement due à des logements non assurables et à l'anticipation de l'assistance.

Photo 1 : Effets de l'ouragan Maria, Guadeloupe, 2017



Source:

[https://file:dégats_ouragan_maria_\(Après_son_Passage\).jpg](https://file:dégats_ouragan_maria_(après_son_passage).jpg) — [Wikimedia Commons](#)

L'impact macroéconomique des pertes non assurées dues aux catastrophes naturelles

Les catastrophes naturelles ont un impact considérable et croissant sur les économies nationales. Au cours des dernières décennies, les dommages associés à de tels événements ont fréquemment atteint plusieurs points de pourcentage du PIB ([Ritchie et Roser, 2021](#)). Les pertes non assurées sont les principaux facteurs de la baisse de la production nationale après les catastrophes naturelles.

La couverture par l'assurance des actifs privés constitue habituellement le mécanisme permettant aux pays de transférer au moins partiellement le risque de catastrophe à des acteurs étrangers, les réassureurs. Cependant, les pertes assurées ne représentent qu'une petite fraction des pertes économiques, même dans les pays fortement exposés ([MunichRe, 2020](#)). En particulier, l'Amérique latine et les Caraïbes forment l'une des régions du monde

les plus exposées aux catastrophes, avec des dommages dépassant 50 % du PIB au cours des dernières décennies. Pourtant, ces deux régions ont les plus bas niveaux de couverture d'assurance, notamment parmi les ménages, et se classent au dernier rang des régions du monde avec l'Asie (4%), et derrière l'Afrique (9%) ([rapport de la Banque interaméricaine de développement](#)).

La disponibilité réduite ou le caractère inabordable de l'offre d'assurance sont généralement identifiés comme les principales causes de la faible couverture d'assurance dans les régions du monde exposées aux risques, telles que l'Amérique latine et les Caraïbes. Cette offre d'assurance restreinte est principalement due à une réassurance non disponible ou très chère ainsi qu'à des informations standardisées limitées sur l'exposition aux risques.

Les départements français d'outre-mer constituent un exemple rare d'une offre bien développée et réglementée d'assurance contre les catastrophes naturelles en Amérique latine, dans les Caraïbes et dans d'autres petits pays insulaires exposés. Ils comprennent la Guyane (Amérique du Sud), la Guadeloupe et la Martinique (mer des Caraïbes), la Réunion et - depuis 2011 - Mayotte (océan Indien). Ils bénéficient du système français d'assurance contre les catastrophes naturelles depuis 1990. Cette offre de couverture large et réglementée donne une opportunité unique d'analyser les déterminants de la couverture d'assurance dans ces régions exposées en se concentrant sur la demande.

Tableau 1 : Taux de souscription (%) de l'assurance multirisques habitation

Guyane	49
Guadeloupe	59
Martinique	62
Mayotte	6
Réunion	68
France métropolitaine	97

Source : enquête budget de famille de l'INSEE, 2017

Note : en France, l'assurance multirisques habitation inclut la couverture contre les catastrophes naturelles.

Les raisons possibles de la faible demande d'assurance

En s'appuyant sur un [article de recherche](#) récent, nous analysons dans ce billet les raisons liées à la demande qui expliquent la faible souscription à une assurance dans les zones exposées aux catastrophes. Outre les biais de perception, plusieurs raisons pourraient expliquer la faible demande d'assurance contre les catastrophes naturelles.

Premièrement, l'assurance peut être trop chère pour les ménages. Lorsqu'une assurance est disponible, les primes d'assurance en Amérique latine et aux Caraïbes sont élevées en raison de l'offre de réassurance limitée ou onéreuse dans ces zones très exposées.

Deuxièmement, en Amérique latine et aux Caraïbes, de nombreuses maisons sont de mauvaise qualité, ne répondent pas aux normes de construction adéquates, qui sont en pratique souvent inexistantes ou dépassées. En particulier, dans les départements français d'outre-mer, il n'est pas nécessaire d'obtenir un permis pour construire une maison car le droit de propriété permet aux ménages d'être propriétaires des murs de leur maison sans être propriétaires du sol sur lequel elle est construite. En raison de leur faible résilience aux événements naturels, ces maisons légales pourraient être considérées comme non assurables par les compagnies d'assurance.

Troisièmement, l'assistance est un substitut à l'assurance formelle et diminue la demande d'assurance. Les ménages peuvent obtenir une aide financière après une catastrophe naturelle auprès des autorités locales, des organisations internationales, non gouvernementales, ou des proches. Les départements français d'outre-mer bénéficient également d'une aide financière importante de la part du gouvernement via le fonds de secours pour l'outre-mer. Par ailleurs, la décision des voisins de ne pas s'assurer peut augmenter l'éligibilité du voisinage aux aides et donc diminuer le bénéfice individuel de l'achat d'une assurance, ou au contraire augmenter ce bénéfice si l'aide doit être partagée entre les ménages non assurés.

Quatrièmement, les choix d'assurance des voisins ont également un impact sur les décisions individuelles par le biais des effets de pairs et soutiennent ainsi un faible niveau de souscription. En effet, les normes sociales ont un impact sur la décision de souscrire une assurance, car les individus peuvent penser que leurs proches ont des préférences similaires aux leurs ou ont déjà contribué aux coûts de recherche pour obtenir des informations sur le risque et l'assurance.

Cinquièmement, bien que les obligations d'assurance augmentent logiquement la demande d'assurance, elles ne garantissent pas en réalité que les ménages ciblés souscrivent une assurance. Par exemple, même si la souscription d'une assurance habitation est souvent une condition à l'obtention d'un prêt hypothécaire, certains propriétaires ayant des prêts en cours peuvent ne pas renouveler leur contrat d'assurance une fois installés.

Logements non assurables et anticipation de l'aide

Les résultats de notre étude montrent que la faible demande est principalement due à la mauvaise qualité des logements et aussi probablement à l'anticipation d'une aide. Le prix de l'assurance réglementé dans les départements d'outre-mer ne contribue pas de manière significative à la faible demande d'assurance. De plus, les choix d'assurance des voisins ont un impact sur les décisions d'assurance de l'individu par le biais de l'éligibilité du voisinage à l'aide et par les effets de pairs. Le fait d'avoir grandi en France métropolitaine où la grande majorité des gens sont assurés augmente la probabilité d'être assuré. Enfin, les obligations d'assurance existantes sont opérantes mais ne garantissent pas que les ménages ciblés

souscrivent une assurance en raison du faible suivi des renouvellements d'assurance par le bailleur lors d'une location ou par les banques lors d'un prêt immobilier.

Tableau 2 : Ampleur de certains déterminants de la demande d'assurance

Hypothèse	Ménages assurés (%)
<i>Logement de mauvaise qualité</i>	
<i>Si tous les logements étaient des maisons ...</i>	
toujours en construction	18
sans eau mais c'est super net chez toi chaude	13
sans assainissement	36
sans toilettes intérieures	18
<i>Taux de souscription communal</i>	
<i>Si le taux de souscription communal était de 75 % ...</i>	
et s'il n'y avait que des effets d'éligibilité du voisinage	0,49 (*)
et s'il n'y avait que des effets de pair	0,59 (*)
<i>Lieu de naissance</i>	
<i>Si tous les habitants étaient nés...</i>	
en France métropolitaine	71
à l'étranger	29
<i>Obligations d'assurance</i>	
<i>Si tous les ménages étaient...</i>	
locataires	60
propriétaires accédants (avec un prêt)	71

Source : Grislain-Letrémy (2018).

Note de lecture : Le pourcentage initial de ménages assurés en 2006 est de 48 %. Si tous les logements étaient des maisons toujours en construction, le pourcentage de ménages assurés ne serait que de 18 %.

Notes : Mayotte est exclue de l'analyse empirique. (*) Probabilité individuelle de souscrire une assurance.

Recommandations pour l'outre-mer

Le [rapport de 2020 de l'Inspection générale des finances](#), qui s'appuie en partie sur ces résultats, propose différents leviers d'action très pertinents pour augmenter le taux de souscription en outre-mer. Il recommande la déclinaison opérationnelle des réflexions menées sur les techniques locales de construction, la suppression du fonds de secours pour l'outre-mer, et l'intervention de tiers (bailleurs, banques) pour faire respecter le caractère obligatoire de l'assurance. Ce rapport propose également la promotion de l'assurance (y compris par des non professionnels de l'assurance) ou l'incitation des assureurs à couvrir les biens situés en outre-mer par une évolution des contrats de réassurance.